



# Assemblée générale

Distr. générale  
25 octobre 2024  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-dix-neuvième session**

Point 51 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations  
de maintien de la paix sous tous leurs aspects**

## **Application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Additif**

#### *Résumé*

Établi conformément à la demande formulée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le présent rapport donne un aperçu de l'état d'application des recommandations figurant dans le rapport du Comité spécial sur les travaux de sa session de fond de 2024 (A/78/19). Il vient ainsi compléter le rapport du Secrétaire général portant la cote A/79/553. On y trouvera, en regard du numéro du paragraphe correspondant dans le rapport du Comité spécial, un résumé des mesures prises en réponse à chaque recommandation, en particulier aux nouvelles recommandations que le Comité spécial a adoptées à sa dernière session. Si aucune avancée n'a été enregistrée depuis la session de fond de 2023, les lecteurs sont invités à se reporter au registre en ligne des recommandations de 2023 pour obtenir de plus amples informations.



## I. Introduction

- 22 Comme suite à la résolution 77/297 adoptée en 2023 par l'Assemblée générale et à une lettre adressée en janvier 2024 au Président du Comité spécial des opérations de maintien de la paix par le Secrétaire général sur les points appelant une décision, le Secrétariat a présenté au Comité spécial un exposé sur les différentes options possibles concernant l'édification d'un mur commémoratif. Comme établi par le Comité spécial à sa session de fond de 2024, il reviendra aux États Membres de mettre sur pied un groupe de travail chargé de prendre les décisions voulues, en étroite collaboration avec les entités compétentes du Secrétariat.
- 26 L'exposé demandé sera présenté au Comité spécial.

## II. Conduite du personnel de maintien de la paix et des opérations de maintien de la paix

- 38 La recommandation est en cours d'application. On se référera aux informations sur l'application de la recommandation 37 qui figurent dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial (<https://peacekeeping.un.org/fr/recommendations-of-special-committee-peacekeeping-operations-c34>).
- 39 Le Système de suivi de la gestion des dossiers continue d'être utilisé pour vérifier les antécédents de tous les membres du personnel et déterminer s'ils ont déjà commis des fautes par le passé. Les entités du système des Nations Unies continuent de consulter la base de données Clear Check dans le cadre des recrutements pour vérifier si les membres du personnel civil ont des antécédents d'exploitation, d'atteintes ou de harcèlement sexuels.  
Le Secrétariat consulte les parties prenantes afin de proposer d'autres mesures correctives pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix.
- 40 La recommandation est en cours d'application. On se référera aux informations sur l'application de la recommandation 44 qui figurent dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.  
En outre, le site « Déontologie en missions de terrain » (<https://conduct.unmissions.org/fr>) comporte une section sur les bonnes pratiques, qui est régulièrement mise à jour, notamment grâce à la contribution des États Membres, et qui répertorie des activités de formation et d'autres mesures propres à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le Secrétariat consulte actuellement les parties prenantes en vue de la mise à jour des messages et des supports de sensibilisation et de formation.
- 41 Le Secrétaire général a rendu plus stricts les contrats de mission conclus avec les chefs d'opérations de paix, de manière à mettre en relief les responsabilités qui incombent à ces derniers en matière de déontologie et de discipline, notamment pour ce qui est de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel.  
Le document intitulé « Code de conduite du Casque bleu : dix règles » est remis aux agentes et agents en tenue dans le cadre des activités de sensibilisation menées par les missions de maintien de la paix.
- 42 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 38 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- 43 Les allégations de harcèlement sexuel mettant en cause des membres du personnel des Nations Unies ou des experts en mission font normalement l'objet d'une enquête menée par le Bureau des services de contrôle interne. Le Secrétariat compte que les États Membres enquêteront sur les allégations du même genre concernant du personnel militaire en faisant appel à des enquêteurs chevronnés.

Le Secrétariat a entrepris un état des lieux du dispositif en vigueur à l'ONU concernant la prévention et la gestion des cas de harcèlement sexuel concernant des agents en tenue, y compris l'accompagnement des victimes. Il mène des consultations préliminaires avec les principales parties prenantes, dont des missions de maintien de la paix, pour comprendre comment il serait possible de renforcer la prévention et la répression du harcèlement sexuel compte tenu des réalités sur le terrain ; il consultera également les États Membres, qui sont des partenaires de premier plan à cet égard, notamment afin de réfléchir aux possibilités d'améliorer la formation sur le sujet.

On se référera également à l'état de l'application de la recommandation 42 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.

- 44 Le contrat de mission des hauts fonctionnaires souligne la nécessité de garantir la dignité par la civilité et d'assurer un environnement de travail sain. Ces questions sont abordées dans la circulaire du Secrétaire général sur le Référentiel de valeurs et de comportements de l'Organisation des Nations Unies ([ST/SGB/2024/4](#)) et dans l'instruction administrative révisée sur le Système de gestion et d'amélioration de la performance ([ST/AI/2021/4/Rev.1](#)). Des orientations sur la prise en compte de ces textes dans la gestion de la performance seront communiquées à l'ensemble du personnel et des supérieurs hiérarchiques.
- 45 L'expérience montre que, lorsque des missions de maintien de la paix réduisent leur présence et se retirent, des allégations de mauvaise conduite, en particulier d'exploitation et d'atteintes sexuelles, continuent d'être formulées. Le nombre d'allégations (dont certaines concernent des faits remontant à plusieurs années) peut augmenter en fonction des plaintes déposées. Le Secrétariat mène actuellement une réflexion sur les outils et les ressources à prévoir pour faire en sorte que la gestion des dossiers et l'accompagnement des victimes se poursuivent après le retrait des missions.
- 46 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 42 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- 47 L'Organisation a poursuivi ses efforts dans l'ensemble du système en vue de la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, notamment grâce au soutien coordonné du Siège et au renforcement des mécanismes et des pratiques au niveau national. Les initiatives de sensibilisation à la politique se sont poursuivies dans le système des Nations Unies et au-delà, y compris au moyen de formations et de séances d'information à l'intention des responsables de mission et des militaires et policiers arrivant dans le cadre d'une relève. Les composantes Police ont continué d'appliquer la politique, notamment au moment d'apporter un soutien opérationnel aux autorités policières des pays hôtes et de fournir plus activement (ou d'envisager de fournir) un appui ciblé au renforcement des capacités des interlocuteurs des pays hôtes. Toutefois, de nombreux problèmes perdurent, en particulier sur le plan de l'accès et de la capacité de surveillance, comme on l'a vu au moment du retrait de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). L'ONU a continué d'investir dans la coordination interne et externe du soutien au secteur de la sécurité au niveau national afin que le dispositif de soutien suive l'évolution des besoins et contribue à obtenir des résultats durables.
- 48<sup>a</sup> Le Secrétariat poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte écologique des missions, gérer les risques de manière responsable et apporter des bénéfices durables aux communautés d'accueil. Il s'emploie notamment à renforcer les pratiques environnementales applicables au personnel civil et au personnel en tenue en mettant en place une formation spécialisée cadrant avec les priorités de la stratégie environnementale pour les opérations de paix (2023-2030) (« The Way Forward: Environment Strategy for Peace Operations 2023-2030 »), établie par le Département de l'appui opérationnel. Il mène des activités de formation et de renforcement des capacités concernant des projets d'énergie renouvelable à l'intention de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et de

coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions environnementales des composantes militaires et des composantes Police, en plus d'élaborer des directives opérationnelles, des outils et des contenus de formation.

D'après l'examen après six ans de la mise en œuvre de la stratégie environnementale pour les opérations de paix, des progrès importants ont été enregistrés au regard des indicateurs clés, sur la base des données tirées des plans d'action pour l'environnement et des fiches d'évaluation propres à chaque mission. Des contrats globaux portant sur les énergies renouvelables, la gestion des déchets et les systèmes de traitement des eaux usées ont été conclus à l'appui de ces objectifs. Les missions s'emploient également à réduire l'utilisation des plastiques à usage unique et à améliorer les méthodes de traitement des déchets en promouvant le compostage et le recyclage.

Le Secrétariat a entrepris d'améliorer les systèmes de suivi de la demande d'énergie et d'optimiser la collecte de données au moyen de diverses plateformes. Le nouveau cadre régissant la définition des objectifs prévu dans la stratégie environnementale pour les opérations de paix aidera les missions à fixer des objectifs annuels et pluriannuels en matière d'énergies renouvelables à partir du cycle budgétaire 2025/26.

- 49 Comme suite à la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale et au précédent rapport du Comité spécial ([A/77/19](#)), le Secrétariat a consulté les États Membres, les missions et d'autres parties prenantes en vue de l'élaboration de la stratégie environnementale pour les opérations de paix (2023-2023). Cette stratégie repose sur cinq piliers opérationnels (énergie, déchets, eau et eaux usées, systèmes de gestion environnementale et impact général) et s'articule autour des thèmes de la responsabilité, de l'ambition et de l'impact.
- Le Secrétariat concourt à l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables dans les missions en facilitant la mise en place de plans de gestion de l'infrastructure énergétique et de pactes pour l'énergie, l'accent étant mis sur des projets utiles aux missions et aux communautés d'accueil. Des systèmes d'énergie renouvelable, dont des systèmes d'énergie solaire et des dispositifs de stockage de l'énergie, sont en cours d'intégration dans le cadre de contrats globaux relatifs aux opérations de conception, d'installation et d'entretien. Les systèmes d'énergie renouvelable établis dans des camps de maintien de la paix peuvent être donnés aux communautés d'accueil au moment de la liquidation d'une mission, dans le respect des lignes directrices de l'ONU.
- Cinq opérations de paix ont souscrit au pacte pour l'énergie et s'attellent à des projets d'énergie renouvelable se trouvant à différents stades de planification et associant des pays hôtes, des producteurs d'électricité privés et des institutions financières internationales.

- 50 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 36 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.

### III. Partenariats

- 54 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 52 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- En outre, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a continué de s'employer à optimiser ses relations avec le pays hôte et ses activités de communication auprès des parties prenantes nationales, notamment en veillant à la tenue d'échanges réguliers entre ses responsables et le Gouvernement, en soutenant l'extension de l'autorité de l'État dans les préfectures, en effectuant des visites conjointes sur le terrain avec de hauts fonctionnaires du pays et en facilitant les échanges entre le Gouvernement et l'administration locale concernant la mise en œuvre du processus de paix. Elle a également continué d'organiser toutes les semaines des conférences de presse et d'autres activités d'information.

Pour sa part, le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan s'est attaché, en collaboration avec le Département des opérations de paix, à entretenir une communication permanente avec les représentants de l'Inde et du Pakistan et d'autres parties prenantes, selon les besoins, à l'appui de l'exécution de son mandat.

- 55 La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la MINUSCA et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ont continué d'aider les États hôtes à garantir une procédure judiciaire régulière et à assurer la sûreté et la sécurité et un traitement humain aux personnes appréhendées. L'assistance technique fournie par les trois missions pour aider les autorités des pays hôtes à examiner les mandats et à traiter les cas de détention arbitraire prolongée a permis de donner suite au dossier de 1 500 détenus (libération, régularisation ou transfert aux autorités judiciaires compétentes).
- À Abyei, la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) a mis en place, en consultation avec les autorités locales et d'autres partenaires de premier plan, une stratégie d'aide à la préservation de l'état de droit, qui porte notamment sur la lutte contre les infractions graves, les détentions correspondantes par la Force et la remise des personnes suspectes aux autorités compétentes.
- 56 L'exposé demandé sera présenté au Comité spécial.
- 57 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 53 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- On s'attache par ailleurs à mener des activités conjointes de renforcement des capacités et à susciter une communauté de vues en favorisant l'échange de connaissances à tous les niveaux de l'Organisation. Des programmes tels que le programme d'échange de connaissances et de compétences favorisent l'élargissement de la coopération technique entre des spécialistes et permettent à des experts d'organisations partenaires de dialoguer sur une série de questions, de mettre en commun des pratiques exemplaires et des enseignements tirés de l'expérience et de créer des synergies pour gérer des problèmes complexes.
- 58 La collaboration entre l'ONU et les réseaux nationaux, régionaux et internationaux de formation au maintien de la paix se poursuit, notamment par l'intermédiaire de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix et de ses affiliés régionaux.
- La validation de la formation est un processus en plusieurs phases qui mobilise des ressources humaines considérables. Il s'agit notamment d'observer les exercices et les installations, en particulier dans le cas des nouvelles demandes. Le nombre de validations par an est fonction des ressources humaines et financières imputées au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.
- 59 Le mécanisme de coordination souple continue de faciliter les partenariats bilatéraux et multilatéraux entre les prestataires de services de renforcement des capacités et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin de multiplier les échanges d'informations et de favoriser les partenariats en matière de formation et de renforcement des capacités.
- Le Secrétariat a mis en service le système en ligne du mécanisme de coordination souple, qui permet aux États Membres de mettre en commun, d'actualiser et d'harmoniser directement les activités de formation et de renforcement des capacités. Des ressources extrabudgétaires ont été utilisées pour étendre le mécanisme de coordination souple à d'autres domaines (besoins en matière de maintien de l'ordre et gestion des connaissances).

- 60 La Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, mécanisme interinstitutions du Département des opérations de paix et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), met à disposition des ressources et des plateformes propres à différents projets afin de faciliter la planification et la programmation intégrées dans des contextes de maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne l'état de droit. Le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, qui relève du Département des opérations de paix, fournit des ressources spécialisées et des renforts aux opérations de maintien de la paix dans les domaines de l'état de droit, de la justice et de l'administration pénitentiaire. Par ailleurs, pour renforcer la planification et la programmation intégrées en cas de réduction des effectifs et de retrait d'une mission, le Département met à disposition des moyens spécialisés dans le cadre du projet des Nations Unies relatif aux transitions, mécanisme interinstitutions du Bureau de la coordination des activités de développement, du Département des opérations de paix, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du PNUD.
- 61 En ce qui concerne le Réseau latino-américain et caribéen pour la coopération dans les opérations de maintien de la paix (réseau de renforcement des capacités), le mécanisme de coordination souple a aidé le Paraguay, qui assure la présidence par intérim du Réseau, à progresser dans la mise en œuvre opérationnelle de celui-ci et à planifier la prochaine conférence, prévue pour 2025. En août 2024, à l'occasion de la cinquante-troisième réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, qui s'est tenue aux Tonga, les Fidji et le mécanisme de coordination souple ont organisé conjointement une discussion sur l'établissement d'un réseau de coopération dans le domaine du maintien de la paix dans la région du Pacifique. Dans le cadre du mécanisme de coordination souple, des discussions ont eu lieu avec des États Membres d'Asie du Sud et d'Asie centrale sur la possibilité d'établir des réseaux du même type.
- 62 Dans le cadre de son programme de partenariat triangulaire, le Département de l'appui opérationnel a organisé des formations sur différents sujets (génie, questions médicales, activités de commandement, de contrôle, de communication et d'informatique, renseignement, surveillance et reconnaissance au service du maintien de la paix, technologies destinées à la sécurité des camps) à l'intention du personnel en tenue de plus de 40 pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police au Brésil, au Cambodge, en Indonésie, au Kenya et en Ouganda. Au premier semestre 2024, le Département a tenu son atelier annuel à l'intention des parties prenantes, sous l'égide du Gouvernement japonais, afin de consulter le Secrétariat, les missions de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents, les contributeurs financiers et les contributeurs de compétences techniques et de définir les orientations du programme pour l'année suivante.
- 63 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 62 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- 64 Dans le cadre des discussions sur l'application de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité, le Secrétariat, agissant conjointement avec l'Union africaine, a progressé dans l'élaboration de modalités de planification communes pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Le document final devrait recenser les bonnes pratiques et les enseignements utiles sur le plan opérationnel qui se dégagent des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et appuyées par l'ONU.
- En avril 2024, le Département de l'appui opérationnel a organisé un atelier à Mogadiscio pour recueillir les meilleures pratiques et les enseignements du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, l'objectif étant d'être en mesure de répondre aux besoins futurs des opérations de soutien à la paix menées par l'Union africaine et autorisées par le Conseil de sécurité. L'atelier, qui a réuni des experts relevant des différents piliers du Département de l'appui opérationnel, de la Division des opérations d'appui à la paix de l'Union africaine et de la Mission de transition de l'Union africaine en

Somalie (ATMIS) ainsi que des représentantes et représentants de pays fournissant des contingents à l'ATMIS, a été l'occasion de rassembler les bonnes pratiques concernant le partenariat opérationnel entre l'ONU, l'Union africaine et les forces de sécurité somaliennes ; les mécanismes d'appui ont été mis à l'essai en Somalie, ce qui a donné l'occasion de réfléchir aux possibilités d'adapter le dispositif de prestation de services, compte tenu notamment de la résolution 2719 (2023).

65 Le Secrétariat prend note de la recommandation formulée par le Comité spécial.

67<sup>a</sup> La septième conférence annuelle ONU-Union africaine, qui s'est tenue à New York en novembre 2023, a été l'occasion de passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La réunion portait essentiellement sur les obstacles à la paix, à la sécurité et au développement dans les régions des Grands Lacs, du Sahel et de la Corne de l'Afrique, ainsi qu'en Libye, et sur les transitions politiques au Burkina Faso, au Gabon, en Guinée, au Mali, au Niger, au Soudan et au Tchad. L'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité a tenu sa vingt-deuxième réunion le 18 septembre 2023 et sa vingt-troisième réunion le 16 avril 2024. Ces deux réunions portaient sur les problèmes les plus urgents en matière de paix et de sécurité auxquels se heurte le continent.

68<sup>a</sup> Aucune information actualisée n'est demandée au Secrétariat.

69 Le Secrétariat, notamment le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, a continué de travailler avec l'Union africaine pour renforcer la coopération et approfondir la compréhension mutuelle sur les questions d'appui opérationnel dans le cadre du programme revitalisé d'échange de connaissances et de compétences. Depuis l'élargissement du programme en 2021, plus de 60 spécialistes des deux organisations ont participé à des initiatives de formation communes. En particulier, des représentants de l'Union africaine ont participé à l'édition 2024 du programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau, des activités ont été menées dans le cadre d'un programme de gouvernance organisationnelle et une formation sur les synergies opérationnelles a été établie conjointement pour le programme de ressources de l'Union africaine et de l'ONU. En outre, à l'appui des efforts faits par l'Union africaine pour revitaliser son Fonds pour la paix, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a collaboré étroitement avec le secrétariat du Fonds pour la paix à la mise au point de documents d'orientation, notamment de directives générales et de lignes directrices portant sur des domaines thématiques, afin de concourir à la concrétisation en temps utile des priorités stratégiques définies par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Le Département de l'appui opérationnel a également contribué au renforcement des capacités du secrétariat du Fonds pour la paix en déployant des experts spécialisés en gestion financière et en communication stratégique.

70 Le Secrétariat collabore étroitement avec la Commission de l'Union africaine pour prêter main-forte aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine, notamment dans le cadre de l'application de la résolution 2719 (2023) du Conseil de sécurité. Les deux organisations œuvrent de concert au renforcement de la capacité institutionnelle et opérationnelle de telle sorte que leurs mécanismes soient adaptés aux fins de l'application de la résolution 2719 (2023). Le Secrétaire général présentera au Conseil de sécurité un rapport annuel sur les progrès accomplis, comme demandé dans la résolution 2719 (2023). Le Secrétariat procède actuellement à une évaluation des changements structurels et des ressources nécessaires à l'application de la résolution.

#### IV. Consolidation et pérennisation de la paix

- 74 S’agissant de la question des transitions, la recommandation est en cours d’application. On se référera à l’état de l’application de la recommandation 95 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- La Commission de consolidation de la paix a invité les parties prenantes à faire part de leur point de vue sur la question de la consolidation de la paix et à jouer un rôle consultatif plus important auprès du Conseil de sécurité. En République centrafricaine, elle a axé ses travaux sur le lien entre l’action humanitaire, le développement et la paix, ce qui a permis d’accoître les investissements dans la consolidation de la paix et les dividendes du développement. Elle a donné au Conseil de sécurité des avis sur la reconduction du mandat de la MINUSCA, en novembre 2023, et de celui de la MINUSS, en mars 2024.
- La MONUSCO a poursuivi sa collaboration avec le Bureau de l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs afin de rendre plus opérationnel le Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, établi par la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. En particulier, un soutien a été apporté aux cellules d’appui aux poursuites judiciaires en République démocratique du Congo, un appui a été fourni à un consultant international chargé d’aider les autorités judiciaires militaires de Beni à enquêter sur six affaires prioritaires pour lesquelles une entraide judiciaire internationale était jugée souhaitable, et un atelier de sensibilisation a été organisé à Kinshasa pour souligner l’importance de la coopération judiciaire régionale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée, la criminalité internationale et les infractions terroristes.
- 75 Le Département des opérations de paix procède actuellement, dans la limite des ressources disponibles, à une analyse factuelle de l’utilisation et du fonctionnement des corps permanents et des autres mécanismes pertinents de l’ONU, ainsi que de leur coordination.
- 76<sup>a</sup> La recommandation est en cours d’application. On se référera à l’état de l’application de la recommandation 90 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- En outre, la MINUSS collabore régulièrement avec des chefs et des responsables de groupes de femmes et de jeunes en vue du déploiement de tribunaux itinérants et d’autres mécanismes d’établissement des responsabilités, l’objectif étant de lutter contre les violences intercommunautaires, qui touchent les jeunes de manière disproportionnée. Le fait de participer à ces consultations permet aux jeunes de se sentir davantage partie prenante dans le règlement pacifique des différends.
- La mobilisation des parties prenantes et des populations locales demeure au cœur des interventions menées par les opérations de maintien de la paix face à la dynamique des conflits locaux qui représentent une menace pour les populations civiles et mettent à mal les efforts déployés pour promouvoir les processus politiques visant à pérenniser la paix. Les composantes déployées dans des zones reculées – tant les composantes Personnel en tenue que les composantes civiles – s’efforcent d’établir de solides relations avec les intervenants locaux et de renforcer la confiance avec et entre les populations locales afin de faciliter au mieux le bon déroulement des initiatives de dialogue communautaire et, ainsi, de parvenir à la conclusion d’accords de paix locaux.
- C’est notamment le cas au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, où les équipes des affaires civiles contribuent, en coordination avec les autorités locales, à apaiser les tensions et à créer des conditions propices à des solutions négociées au niveau local.
- En mars 2024, le Département des opérations de paix a publié sa politique relative aux assistants chargés de la liaison avec la population locale afin de préciser les attributions dévolues à cette fonction.

La mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité ouvre la voie à une approche plus ciblée et plus nuancée en ce qui concerne la facilitation de processus politiques inclusifs, la promotion du rôle des jeunes dans la pérennisation de la paix et la mise en place d'activités propices à l'avancement des jeunes.

- 77 Les enseignements tirés de l'expérience et les meilleures pratiques seront communiqués à l'occasion d'une séance d'information informelle.
- 78 Comme prévu dans la version révisée de 2023 de la Politique d'évaluation et de planification intégrées, le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est le cadre commun par défaut pour les entités des Nations Unies présentes dans des contextes intégrés. Il permet aux opérations de maintien de la paix, aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays de mieux se coordonner avec leurs interlocuteurs nationaux afin de soutenir la concrétisation des priorités en matière de paix et de favoriser le développement à plus long terme, le but étant que les pays conservent la maîtrise des efforts. Dans les contextes de transition, il est demandé aux missions et aux équipes de pays d'élaborer conjointement des plans de transition intégrés en consultant les interlocuteurs nationaux.
- En plus de jouer un rôle moteur dans les domaines de l'évaluation et de la planification intégrées et de la planification de la transition, le Département des opérations de paix s'efforce d'obtenir les ressources nécessaires pour doter le Siège de moyens spécialisés supplémentaires en matière de planification de la transition, lesquels viendront remplacer le projet des Nations Unies relatif aux transitions. La MONUSCO est la seule mission à disposer d'un corps de spécialistes de la transition, financé par des contributions statutaires. Il n'existe pas de moyens spécialisés à l'appui des transitions sur le terrain, et les missions composent avec les ressources existantes, y compris avec les capacités de planification dont elles disposent déjà.
- 79 Le Secrétariat a intégré les enseignements tirés des transitions dans ses contributions à l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies qui sera mené en 2025.
- 80 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 84 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- En outre, le Secrétariat est en train de réviser les politiques et directives de l'ONU sur les transitions pour les adapter aux pratiques actuelles et améliorer l'efficacité des activités mises en œuvre, compte tenu de l'expérience acquise et des enseignements tirés depuis 2013. Seront notamment ajoutées des dispositions qui soulignent et renforcent le principe selon lequel la planification des transitions doit être intégrée dans les processus d'évaluation et de planification tout au long du cycle des missions. L'objectif stratégique final qui permettrait d'aboutir à un retrait responsable dans les délais prévus doit être défini dans les cadres communs pertinents – en coopération avec les principaux partenaires – et dans les stratégies des missions et les plans y relatifs, et doit être ajusté selon les besoins, conformément à la Politique d'évaluation et de planification intégrées et à la politique du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel concernant la planification et l'examen des opérations de maintien de la paix.
- La version révisée de 2023 de la Politique d'évaluation et de planification intégrées maintient les exigences minimales en matière d'intégration, comme la réalisation d'évaluations intégrées conjointes et la mise au point d'un cadre stratégique commun dans des contextes intégrés. Ces activités conjointes d'évaluation et de planification aboutiront nécessairement à l'établissement de priorités et d'objectifs communs et, notamment, à la conduite conjointe d'analyses communes de pays et de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, que la politique révisée a érigés en cadres communs « par défaut ».

- 81 Dans la version révisée de la Politique d'évaluation et de planification intégrées, le système des Nations Unies souligne que le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable constitue le cadre commun par défaut pour les entités des Nations Unies présentes dans des contextes intégrés. En harmonisant les priorités en matière de paix et de développement, le plan-cadre favorise une plus grande coordination entre les opérations de maintien de la paix, les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays et renforce ainsi la cohérence entre les missions et les équipes de pays dans les contextes intégrés. Dans le cas des transitions en cours ou se trouvant à un stade préliminaire, conformément à la directive du Secrétaire général sur la planification, les missions et les équipes de pays doivent avoir établi conjointement des feuilles de route dans lesquelles sont précisées les grandes étapes intégrées de la transition.
- 82 Un exposé sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session de fond.
- 83<sup>a</sup> Le Département des opérations de paix a continué d'offrir aux opérations de paix des Nations Unies, quand elles en ont besoin, des services spécialisés liés aux activités de police et de maintien de l'ordre. Après le lancement du cours en ligne obligatoire sur les directives stratégiques relatives aux activités de police internationales à l'intention des candidats potentiels, le Département a collaboré avec des États Membres pour renforcer l'application des normes de formation préalable au déploiement, notamment dans le cadre du Programme des Nations Unies pour l'organisation des formations du personnel de police. Il a continué de recueillir les contributions des États Membres au concept d'équipes de police spécialisées et aux déploiements ultérieurs de ces équipes. Un manuel sur l'administration et la gestion des équipes de police spécialisées est en cours de mise au point, sur la base des bonnes pratiques en essor et des enseignements récemment tirés de l'expérience. Le Corps permanent de spécialistes de la réforme et de la gouvernance du secteur de la sécurité, le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires, la Force de police permanente et le Service de la lutte antimines ont apporté un soutien spécialisé dans plusieurs pays.
- 84 Conformément à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région et à la résolution 2717 (2023) du Conseil de sécurité, la MONUSCO a continué de : a) fournir des conseils techniques sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration à l'appui de la mise en œuvre des processus politiques régionaux ; b) promouvoir le renforcement de la confiance et la coopération en matière de sécurité en facilitant la mise en commun des connaissances entre les commissions de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans la région des Grands Lacs. La MINUSCA a continué d'appuyer la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, ce qui a permis de désarmer et de démobiliser en tout 4 615 combattants, dont 301 femmes, et de les orienter vers des dispositifs de réintégration sociale et économique (ou d'intégration dans les forces armées nationales). Elle a poursuivi la mise en œuvre du programme de lutte contre la violence de proximité, qui a apporté un soutien à un total de 38 000 bénéficiaires, dont 18 494 femmes, soit une quasi-parité femmes-hommes.
- 85 Cette recommandation est adressée aux États Membres. Un exposé sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session de fond.
- 86 Le Secrétariat prend note de la recommandation formulée par le Comité spécial.
- 87 Le Secrétariat prend note de la recommandation formulée par le Comité spécial.
- Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix participe activement à plusieurs initiatives multipartites, dont l'initiative Investir pour la paix, en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et l'initiative Finance for Peace, en collaboration avec Interpeace, afin de contribuer à mettre au jour des solutions innovantes aux déficits de financement de la consolidation de la paix en partenariat avec des institutions financières de développement et des investisseurs à impact. Cette approche globale aide à mesurer de façon uniforme les effets des investissements sur la paix et à recueillir des informations sur le développement du secteur privé dans les zones de conflit.

Par l'intermédiaire du Fonds pour la consolidation de la paix, le Secrétariat amplifie son action et mobilise des financements en collaborant directement avec de nouveaux partenaires de cofinancement sur le terrain, notamment dans le cadre de projets récemment menés en Colombie, au Burundi et en République démocratique du Congo. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix joue un rôle charnière en ce qu'il permet d'assurer une coordination étroite et une action cohérente à cet égard dans l'ensemble du système des Nations Unies. La Commission de consolidation de la paix continue également de servir de cadre à la promotion de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

88 Le Secrétariat prend note de la recommandation formulée par le Comité spécial.

89<sup>a</sup> Lancé en décembre 2023, le Peacebuilding Impact Hub (Centre de ressources sur la consolidation de la paix et ses effets) fournit aux États Membres et aux spécialistes de la consolidation de la paix des informations factuelles d'ordre opérationnel, politique et stratégique afin d'améliorer l'efficacité et la rapidité des décisions et des investissements en faveur de la consolidation de la paix. Ces travaux sont particulièrement utiles dans les contextes où les activités de maintien de la paix cessent progressivement et où, par conséquent, la préservation des acquis en matière de sécurité, de protection des civils et de stabilité politique exige des investissements bien ciblés et bien calibrés en faveur de la consolidation de la paix qui puissent faciliter des initiatives propices au développement à long terme.

Les travaux du Peacebuilding Impact Hub s'articulent autour des axes suivants : a) établissement d'un rapport d'ensemble sur la consolidation de la paix, qui dresse un état des lieux des politiques, pratiques et financements en matière de consolidation de la paix à l'échelle mondiale ; b) mobilisation des acteurs de la consolidation de la paix, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies, l'objectif étant de favoriser la collaboration et le renforcement des capacités en matière d'évaluation des activités de consolidation de la paix ; c) mise au point d'une plateforme de données où sera mis à disposition un plus grand nombre d'informations et de données factuelles ventilées sur la consolidation de la paix, sur la base des données existantes et compte tenu des normes relatives aux données établies par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ; d) appui aux activités mondiales de mobilisation et de communication sur la consolidation de la paix ; e) appui apporté à certains pays, au moyen d'exercices d'approfondissement, en vue de les aider à recueillir, analyser et présenter des éléments de preuve solides concernant les résultats cumulés en matière de consolidation de la paix.

Les États Membres sont encouragés à utiliser le Peacebuilding Impact Hub et à participer aux travaux relevant des cinq axes susmentionnés.

## V. Performance et application du principe de responsabilité

93 Le cadre intégré de responsabilité et de gestion de la performance dans les missions de maintien de la paix, dont la dernière mise à jour remonte à novembre 2023, sera de nouveau révisé fin 2024. Il a été diffusé aux États Membres et est accessible en ligne (voir <https://pcrs.un.org/Resources/Forms/AllItems.aspx>, dans le dossier « Peacekeeping Performance »).

Le Département des opérations de paix continue d'organiser des réunions trimestrielles intégrées au cours desquelles les responsables du Département, du Département de l'appui opérationnel et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité examinent l'évolution de la performance dans les missions. Des réunions communes aux trois départements sont également organisées tous les mois afin d'examiner les mesures correctives à prendre en cas de problèmes de performance. Le Département des opérations de paix est sur le point d'achever la mise au point d'une directive générale sur la reconnaissance des résultats exceptionnels des unités militaires et des unités de police.

Les données sur la performance, y compris celles provenant du Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel et du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, continuent d'être intégrées dans le Système de gestion des connaissances relatives aux unités mises à disposition par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police.

- 94 Toutes les missions de maintien de la paix ont recours au Système complet de planification et d'évaluation de la performance. Au 13 août 2024, plus de 80 000 points de données avaient été introduits dans le système pour un total de 698 indicateurs, et 71 études d'impact avaient été menées. Les missions informent régulièrement leurs responsables du résultat des évaluations, y compris des recommandations d'ajustements opérationnels. Elles utilisent de plus en plus les données du Système et les études d'impact pour informer les États Membres et alimenter les rapports du Secrétaire général et les fiches d'information présentées lors des séances d'information du Conseil de sécurité. Des données visuelles ont été intégrées dans les rapports du Secrétaire général concernant six missions, et des fiches d'information extraites du Système complet de planification et d'évaluation de la performance ont été utilisées dans 24 séances d'information du Conseil de sécurité. Le Département des opérations de paix continue de proposer des séances de formation aux missions et élabore actuellement un programme de formation destiné aux composantes en tenue.
- La plateforme Unite Aware est la solution mise en place par le Secrétariat pour améliorer la perception de la situation dans les opérations de paix des Nations Unies. Le système géospatial d'appréciation de la situation, qui est l'un des modules de Unite Aware, est utilisé pour recueillir des informations relatives aux problèmes rencontrés et aux activités et manifestations organisées. Le Département des opérations de paix assure la coordination et l'interopérabilité des différentes bases de données de manière à éviter les doublons. Il veille notamment à ce que les outils de collecte d'informations relatives au mandat s'appuient sur les mêmes données et ne comportent pas de données en double. Il collabore avec six missions de maintien de la paix ainsi qu'avec l'équipe chargée du système géospatial d'appréciation de la situation pour assurer l'interopérabilité des systèmes dans les cas où il y a chevauchement.
- 95<sup>a</sup> Le Département des opérations de paix a mis en place des structures de gouvernance chargées d'encadrer et d'orienter les initiatives liées aux technologies numériques et de fixer des priorités en la matière. Outre ces structures, un groupe de travail sur la transformation numérique insuffle une dynamique propice aux changements et contribue à donner un plus grand retentissement aux initiatives transversales liées aux technologies numériques. La Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies vise notamment à donner des orientations sur la mise en place ou le renforcement des moyens nécessaires en matière de gestion de l'information et des données dans les missions. Une analyse des besoins en personnel est actuellement menée à cet égard et des conseils seront donnés aux missions en ce qui concerne la composition idéale d'une équipe chargée de la gestion de l'information et des données.
- La Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies a également pour objet d'instaurer un dispositif de gouvernance et de gestion stratégique applicable aux initiatives liées aux technologies numériques. Toute initiative approuvée par les organes directeurs devrait être conforme aux politiques et aux normes en matière de numérique. Les États Membres et les pays hôtes continueront d'être consultés et informés et d'être invités à apporter leur concours.
- 96 En collaboration avec les acteurs concernés du Siège et des missions, le Département des opérations de paix élabore actuellement des processus visant à améliorer la planification stratégique et opérationnelle intégrée.
- 97 Le Secrétariat a entrepris de mettre au point un plan pluriannuel en vue de l'examen de plus d'une centaine de documents d'orientation qui devrait avoir lieu entre 2024 et 2027 concernant tous les domaines du maintien de la paix. Ce plan sera établi avant la prochaine session de fond.

- 98 Il est essentiel de recenser les enseignements tirés de l'expérience si l'on veut renforcer la performance des opérations de maintien de la paix et favoriser l'échange des meilleures pratiques entre spécialistes. Le Secrétariat s'emploie actuellement à tirer des enseignements de l'expérience de la MINUSMA et publiera un rapport de synthèse à ce sujet en 2025.
- 99 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 121 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- 100 Au moment de l'établissement du présent rapport, toutes les missions disposaient des moyens nécessaires à l'exécution de leur mandat, tels qu'ils figuraient dans leur état des besoins de la force, ou étaient sur le point de les obtenir. La Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens continue de recenser et de communiquer aux États Membres les tendances concernant les besoins critiques en matière de capacités en tenue et de mener des visites d'évaluation et de consultation, le but étant que les moyens consignés dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix puissent être déployés en temps utile selon des niveaux de disponibilité opérationnelle plus élevés, au cas où de nouveaux besoins se feraient jour dans des missions en cours ou de nouvelles missions. Au moment de la rédaction du présent rapport, les moyens dont disposaient les missions étaient suffisants et le Secrétariat n'avait reçu aucune demande de la part d'États Membres concernant la conclusion d'un accord de ce type.
- Le Département des opérations de paix coordonne des réunions informelles entre les entités du Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents afin d'examiner la possibilité de mettre en place des systèmes de roulement des moyens essentiels et des unités multinationales et, avec le concours du Département de l'appui opérationnel, il a mis au point un projet de directive sur ces accords, lequel a été communiqué au Bureau des affaires juridiques en vue de consultations informelles. Sur la base des avis juridiques qu'il a reçus, le Département de l'appui opérationnel pilote la mise au point d'un document de réflexion qui sera transmis au Groupe de travail de 2026 sur le matériel appartenant aux contingents, de façon à inscrire cette question dans un cadre juridique établi par l'Assemblée générale, conformément aux obligations juridiques en vigueur.
- 101 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 125 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- En outre, pour assurer la relève du personnel en temps voulu et éviter les situations de sous-effectif, les campagnes de recrutement du personnel militaire et policier sont menées 18 mois à l'avance. Pour réduire la durée totale des campagnes de recrutement, le Secrétariat insiste sur le fait qu'il importe de soumettre les dossiers de candidature dans les délais imposés et conformément aux exigences prévues et de limiter le nombre de candidatures à deux personnes par poste. Le Secrétariat s'efforce également d'informer les États Membres en temps utile des résultats intermédiaires des étapes de présélection et d'évaluation de leurs candidats sous forme de lettres officielles ou d'exposés.
- 102 Le Département des opérations de paix travaille à la mise en œuvre de l'examen et espère qu'il sera prêt d'ici à la fin de 2024.
- 103 Le mécanisme de coordination souple continue de faciliter les partenariats bilatéraux et multilatéraux entre les prestataires de services de renforcement des capacités et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police afin de multiplier les échanges d'informations et de favoriser les partenariats en matière de formation et de renforcement des capacités.
- En application de la politique et de la directive générale applicables aux unités de police constituées, tous les pays fournisseurs de personnel de police doivent certifier que leurs unités ont suivi une formation préalable au déploiement conforme aux normes pertinentes de l'ONU ; des visites d'évaluation de la performance sont également menées tout au long du déploiement des unités.

Le Bureau des affaires militaires mène des visites préalables aux déploiements afin d'évaluer en amont les normes de performance des pays fournisseurs de contingents. Après déploiement, le (la) commandant(e) de la force procède à des évaluations périodiques des unités subordonnées, conformément à l'instruction permanente de 2016 sur l'évaluation des entités militaires subordonnées par les commandants de force et de secteur dans les opérations de maintien de la paix, et transmet les résultats au Bureau des affaires militaires. L'équipe spéciale chargée de l'évaluation de la performance militaire mène, avant toute relève, des visites de validation des compétences militaires dans certains pays fournisseurs de contingents dont les unités rencontrent des problèmes de performance.

- 104 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 118 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- En outre, en août 2024, sur les 35 modules de formation proposés sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix, 35 étaient disponibles en anglais, 14 en français, 5 en espagnol, 3 en arabe, 1 en chinois et 1 en russe. Des contributions sont nécessaires pour la traduction de 21 modules en français, de 30 modules en espagnol, de 32 modules en arabe et de 34 modules en chinois et en russe.
- 105 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 119 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- 106 Le Département des opérations de paix continue de s'employer à sélectionner des contingents auxquels n'est associée aucune restriction d'emploi. Il compile régulièrement les informations remontées par les missions concernant les restrictions non déclarées et a conscience des effets préjudiciables des restrictions sur l'efficacité des missions. Les dernières informations actualisées ont été présentées au Comité spécial en novembre 2023, puis à la réunion mensuelle sur la performance en juillet 2024 afin de trouver une solution collective au problème. En outre, en collaboration avec les principales parties prenantes, notamment les États Membres, les missions et les entités concernées du Secrétariat, le Département met actuellement au point le prochain manuel à l'usage des unités militaires des Nations Unies, où sera détaillée une procédure claire, détaillée et transparente concernant la gestion des restrictions. Le manuel devrait être publié d'ici à la fin 2024. La Division de la police suit de près tous les aspects concernant les restrictions et les mesures d'atténuation voulues. Considérées par le Secrétariat comme un facteur de mauvaise performance, les restrictions éclairent les considérations relatives aux déploiements futurs.
- 107<sup>a</sup> Les missions de maintien de la paix renforcent leur collaboration et leurs échanges avec les autorités, les populations et les principaux intervenants des pays hôtes. La campagne « La paix commence par moi » a été prolongée en 2024, et une campagne de promotion a été lancée en amont de la réunion ministérielle sur le maintien de la paix qui s'est tenue au Ghana en décembre 2023. La Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, qui s'est tenue en mai 2024 sous le thème « Prêts pour l'avenir, mieux construire ensemble », a mis en relief les partenariats avec les communautés d'accueil.
- La politique actualisée en matière de communication stratégique a permis d'uniformiser les approches dans toutes les missions, tout en prévoyant des composantes calibrées en fonction des mandats et des particularités des missions. Début 2024, le Secrétariat a déployé des moyens supplémentaires à la FISNUA en vue de l'élaboration d'un plan de communication intégré et de la création de contenus propres à prévenir et à contrer les informations préjudiciables pour les membres du personnel de maintien de la paix et les populations qu'ils servent.
- Le Département des opérations de paix a achevé la mise au point d'une politique sur les spécialistes militaires de la communication stratégique et procède actuellement à un examen de nouvelles orientations sur la production de contenus numériques. Des directives sur l'élaboration d'une stratégie

de communication pour les opérations de maintien de la paix devraient être publiées en 2025. Une nouvelle initiative d'analyse de données sera lancée pour permettre aux missions de mieux appréhender les points de vue des populations locales et d'améliorer leurs activités de sensibilisation et de mobilisation. Une leçon sur la communication stratégique et la lutte contre la mésinformation, la désinformation et les discours de haine a été intégrée aux modules de formation de base préalable au déploiement. Une formation au numérique a également été dispensée en présentiel dans quatre missions pour aider à l'instauration d'un climat de confiance et à la gestion des risques de réputation. Grâce à l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, l'ensemble du personnel des missions participe désormais aux activités de communication stratégique, les responsables et les agents en tenue s'employant activement à coordonner leurs messages.

## VI. Questions politiques

- 112<sup>a</sup> Le Secrétariat souligne qu'il importe que les questions politiques priment dans le maintien de la paix et affirme l'importance de la collaboration avec les États hôtes et les partenaires internationaux et régionaux.
- La MONUSCO s'est efforcée de renforcer la coordination et l'échange d'informations entre les forces nationales et régionales dans l'est de la République démocratique du Congo, y compris la Force régionale de la Communauté de l'Afrique de l'Est et la Mission de la Communauté de développement de l'Afrique australe en République démocratique du Congo. La MONUSCO a soutenu les efforts politiques régionaux, notamment les processus de Luanda et de Nairobi, visant à créer les conditions nécessaires au rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) a continué d'échanger des informations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo et la Force internationale de sécurité au Kosovo dans le cadre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité sur les questions relatives à la paix, à la sécurité et à l'État de droit.
- 113 La MINUSCA a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie politique pluriannuelle et du plan de mission connexe de manière intégrée, en employant des méthodes novatrices. La Mission a également harmonisé son projet de budget avec la stratégie politique, renforçant ainsi le lien entre les priorités stratégiques de son mandat et les ressources financières. La MINUK a poursuivi ses activités visant à renforcer et consolider la paix, la sécurité et la stabilité au Kosovo<sup>b</sup> et dans l'ensemble de la région. Ses priorités stratégiques consistaient notamment à appuyer le dialogue facilité par l'Union européenne en offrant ses bons offices, en maintenant des contacts réguliers avec les autorités de Belgrade et de Pristina et en coopérant avec les partenaires internationaux.
- 114 Le Secrétariat a entrepris une révision des politiques et directives de l'Organisation relatives aux transitions adoptées en 2013. La nouvelle version comprendra des dispositions spécifiques visant à renforcer les dimensions politiques des processus de transition des Nations Unies, en particulier s'agissant de la cohérence au sein du Conseil de sécurité et entre celui-ci et les États hôtes.
- 115 Dans le cadre de l'examen de l'exécution de leur mandat, les missions sur le terrain évaluent régulièrement leur collaboration avec les États hôtes. Les résultats sont diffusés par divers moyens, notamment dans des livres blancs et lors d'exposés au Conseil de sécurité, ainsi que dans les rapports du Secrétaire général.
- 116 La MINUSCA a continué d'optimiser ses relations avec les gouvernements hôtes et de mieux faire connaître son mandat, notamment en organisant un séminaire, conjointement avec le Gouvernement centrafricain, portant sur son nouveau mandat découlant de l'adoption de la résolution 2709 (2023) du Conseil de sécurité, ce qui a permis de dégager une interprétation commune dudit mandat. La Mission a également continué de traiter de manière proactive et systématique les violations des accords sur le statut des forces dans le cadre des bons offices auprès du pays hôte. La FISNUA et la MINUSS

continuent de collaborer activement avec les autorités nationales des pays où elles sont basées pour traiter les incidents liés aux violations des accords sur le statut des forces, notamment les cas de restriction de la liberté de circulation et d'autres entraves à l'exécution de leur mandat respectif.

Le Secrétariat et les missions de maintien de la paix ont défini un ensemble de catégories communes d'incidents liés aux accords sur le statut des forces, utilisées pour concevoir un mécanisme harmonisé permettant de répertorier les problèmes liés à l'accord sur le statut des forces. Ces catégories ont été intégrées à la base de données du système géospatial d'appréciation de la situation (système SAGE), qui sert de plateforme commune pour le recueil et l'analyse systématiques des violations des accords sur le statut des forces. Le système de suivi a été mis en place dans neuf missions de maintien de la paix. D'autres améliorations pourront y être apportées en fonction des retours d'expérience.

117 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 139 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.

En outre, le cinquième rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Action pour le maintien de la paix Plus a été publié en septembre 2024 (voir <https://peacekeeping.un.org/fr/action-peacekeeping>).

Après l'adoption du Pacte pour l'avenir, le Département des opérations de paix élaborera la prochaine version de la stratégie de mise en œuvre de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

118 Un exposé sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session de fond.

119 Des ateliers destinés aux chefs des centres d'analyse conjointe des missions sont organisés tous les deux ans, l'un des objectifs étant de promouvoir la coopération et de faciliter l'échange d'informations entre ces centres. Pour faciliter la communication entre les centres, le Secrétariat organise des réunions régulières avec tous leurs chefs, ainsi que des réunions régionales avec la MINUSCA, la MONUSCO, la MINUSS et la FISNUA.

La MINUSS travaille en étroite collaboration avec la FISNUA sur les questions transfrontalières entre le Soudan du Sud et Abyei, en particulier en ce qui concerne les tensions intercommunautaires entre les communautés Dinka Ngok et Dinka Twic en raison d'un différend foncier dans le sud d'Abyei. Les deux missions ont coordonné leurs activités de collaboration avec le Gouvernement du Soudan du Sud concernant les questions d'intérêt commun. Par ailleurs, la MINUSS emploie des mécanismes ad hoc pour la mise en commun d'informations et la coordination avec la MONUSCO et la MINUSCA, afin de traiter les dynamiques transfrontalières entre le Soudan du Sud, la République démocratique du Congo et la République centrafricaine.

La MONUSCO et la MINUSCA ont maintenu des canaux d'échange d'informations pour se tenir au fait des activités transfrontalières de l'Armée de résistance du Seigneur en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

Au Siège de l'Organisation, les équipes qui soutiennent la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) fournissent régulièrement des notes d'information intégrées et des messages clés pour les réunions. Les équipes coordonnent également le retour d'information et les communications clés, notamment pour les exposés au Conseil de sécurité. Les dirigeants de la FNUOD, de la FINUL, de l'ONUST et de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) profitent également de la conférence régionale périodique des commandants de forces et de la Conférence annuelle des chefs des composantes militaires au Siège pour faire un point de la situation et mettre en commun des analyses.

Au niveau opérationnel, le déploiement d'observateurs militaires de l'ONUST, sous le commandement opérationnel de la FNUOD et de la FINUL, aide également les missions à mettre en commun des informations et à mieux appréhender leur situation.

- 120 La version révisée de la Politique d'évaluation et de planification intégrées est actuellement mise en œuvre dans toutes les entités des Nations Unies, y compris les missions de maintien de la paix. Celle-ci vise à créer plus systématiquement des synergies entre les missions et les équipes de pays des Nations Unies en vue d'atteindre des objectifs communs. Dans les missions, l'élaboration et la mise à jour des plans de mission garantissent la cohérence entre les composantes, les sections et les bureaux locaux de la mission, de manière structurée et coordonnée, s'agissant des priorités stratégiques de l'exécution des mandats. Les plans de mission fournissent également des orientations sur l'affectation des ressources et la planification opérationnelle, précisent les modalités de coopération et de partenariat et soutiennent la prise de décisions par les hauts responsables. Les plans de travail des composantes, des sections et des bureaux locaux doivent être alignés sur les plans de mission. En collaboration avec les acteurs concernés du Siège et des missions, le Département des opérations de paix élabore actuellement des processus visant à améliorer la planification stratégique et opérationnelle intégrée.
- Les conclusions des examens stratégiques, des examens stratégiques indépendants ou des évaluations stratégiques prescrits par le Conseil de sécurité sont communiquées au Conseil sous forme de rapport ou de lettre du Secrétaire général. Dans le cadre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, toutes les opérations de maintien de la paix procèdent régulièrement à des évaluations intégrées de l'ensemble des activités de la mission, au cours desquelles les membres du personnel déterminent ce qui fonctionne et ce qui pourrait être amélioré, en comparant les données et les analyses recueillies à un cadre de résultats ancré dans le contexte dans lequel la mission opère. La direction de la mission reçoit ensuite pour approbation un résumé de l'évaluation et une synthèse des recommandations opérationnelles formulées par le personnel.
- 121 Dans sa résolution 2666 (2022), le Conseil de sécurité a précisé les priorités stratégiques de la MONUSCO et les tâches principales qui ont été confiées à la Mission, à savoir : a) la protection des civils ; b) l'appui à la mise en œuvre du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation ; c) l'appui à la réforme du secteur de la sécurité ; d) le soutien à la mise en œuvre des volets politiques et opérationnels des initiatives de paix régionales en cours.
- Le mandat de la MINUSS est basé sur un plan stratégique sur trois ans centré sur la primauté des solutions politiques. L'exécution du mandat repose sur les quatre piliers interconnectés que sont la protection des civils, les droits humains, le soutien à la mise en œuvre de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et la création de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire.
- Le Secrétariat mène actuellement un projet visant à définir les paramètres d'une hiérarchisation des priorités ainsi que la chronologie des opérations.
- 122 Le Secrétariat utilise le Système de préparation des moyens de maintien de la paix comme outil principal pour soutenir les processus de sélection relatifs aux déploiements, en honorant les engagements pris par les États Membres. Les lignes directrices révisées du Système, publiées en août 2023, contiennent de nouvelles dispositions concernant l'utilisation des contributions faites par les États Membres. Le Secrétariat reste en contact permanent avec les États Membres, les informant de l'état de leurs contributions et des besoins nouveaux ou supplémentaires. En outre, le document trimestriel sur les besoins actuels et futurs en matière de personnel en tenue pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies fait le point des contributions annoncées par les États Membres et de l'utilisation qui en est faite.

- 123 La MINUSCA et le Secrétariat ont continué de fournir une analyse opportune et franche de l'incidence des décisions et coupes budgétaires potentielles et de leurs effets négatifs sur l'exécution du mandat, en particulier dans les domaines de la mobilité et de la performance. La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) a continué de rendre compte au Conseil de sécurité et à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale de ses efforts visant à accroître sa capacité de s'acquitter pleinement des activités opérationnelles en pleine coordination entre toutes les composantes de la Mission. La FISNUA continue de profiter des exposés sur Abyei pour présenter une évaluation franche de l'incidence de la crise actuelle au Soudan sur ses opérations et l'exécution de son mandat. Le Secrétaire général a continué de faire régulièrement rapport au Conseil de sécurité sur la MINUK et l'évolution de la situation au Kosovo et de fournir ses propres observations à cette occasion. Le Secrétaire général présente chaque trimestre un rapport sur l'UNFICYP, qui contient une analyse réaliste et franche de la situation à l'intérieur et aux alentours de la zone tampon et des efforts de la mission pour maintenir la paix et la sécurité à Chypre.

## VII. Protection

- 127 La version révisée de la Politique concernant la protection des civils publiée par le Département des opérations de paix contient des orientations destinées aux missions sur la mise en œuvre de leur mandat de protection des civils, qui servent notamment à clarifier les attributions et à renforcer la coordination et les synergies entre les composantes. Après avoir assisté à un webinaire organisé par le Département, au cours duquel les modifications de la Politique ont été passées en revue, les missions ont reçu des copies physiques des nouvelles dispositions, qui ont été distribuées aux composantes clés et présentées avec le soutien des conseillers pour la protection des civils afin de promouvoir la mise en œuvre efficace des mandats de protection des civils.
- Les missions de maintien de la paix ont pour mandat d'aider les États hôtes à s'acquitter de leur responsabilité première de protéger les civils. Au cours de la période considérée, les missions ont mené de multiples activités de renforcement des capacités couvrant les trois volets de la protection des civils afin de renforcer les capacités, d'encourager les États hôtes à protéger les civils sur leur territoire et de sensibiliser le public aux questions de protection.
- 128 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 164 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- Les opérations de maintien de la paix ont continué à progresser dans la compréhension des facteurs locaux de conflit et des causes profondes des conflits intercommunautaires. La contribution des assistants chargés de la liaison avec la population locale, qui s'inscrit dans le cadre des efforts transversaux visant à approfondir le dialogue avec les autorités locales, la société civile et les communautés, est particulièrement essentielle pour instaurer la confiance, mieux comprendre la situation sur place et promouvoir les initiatives locales de résolution pacifique des conflits. Une directive relative aux assistants chargés de la liaison avec la population locale a été publiée en mars 2024 afin de fournir des orientations supplémentaires sur les attributions et les responsabilités des assistants, y compris sur la manière dont leur travail aide le personnel en tenue à dialoguer avec les communautés locales en tenant compte du contexte, ce qui permet de traiter plus efficacement les questions relatives à la protection des civils. La directive contient également des conseils sur le recrutement des assistants et met l'accent sur les moyens d'attirer de plus nombreuses candidates. Par ailleurs, le Secrétariat a poursuivi la mise en service sur le terrain de l'outil d'analyse et de gestion prévisionnelle des conflits locaux.
- La protection des civils est un des mandats les plus importants des opérations de maintien de la paix, qui nécessite un effort global et intégré de la part de toutes les composantes de la mission (civile, Police et militaire) pour protéger les civils de la violence physique. S'appuyant sur les retours d'expérience et les informations concernant les défis relevés mises en commun par les participants à

un atelier destiné aux spécialistes de la liaison avec les communautés isolées aux fins de la protection des civils, qui s'est tenu fin 2023, la Division des politiques, de l'évaluation et de la formation étudie actuellement des méthodes à dimension humaine pour le suivi et le dialogue à distance avec les communautés isolées aux fins de la protection des civils, en coordination avec les parties prenantes concernées.

- 129<sup>a</sup> Tout au long de la période considérée, les cinq missions ayant un mandat de protection des civils se sont efforcées d'améliorer l'évaluation, le suivi et la communication d'informations en ce qui concerne la mise en œuvre de leur mandat respectif en la matière. Elles se sont efforcées de renforcer le recours au Système complet de planification et d'évaluation de la performance pour saisir et analyser les données et les indicateurs de protection afin de pouvoir mieux évaluer les performances dans la mise en œuvre du mandat de protection des civils.
- 130<sup>a</sup> Les missions de maintien de la paix ont continué d'aider les États hôtes qui en ont fait la demande à mener des enquêtes et poursuivre en justice les auteurs de crimes pouvant constituer des violations du droit international et d'autres crimes graves alimentant les conflits, y compris dans les situations de transition. Par exemple, après que le Conseil de sécurité a décidé de mettre fin au mandat de la MINUSMA, le Département des opérations de paix a soutenu le transfert à l'équipe de pays des Nations Unies des tâches inachevées en matière d'état de droit dans des domaines cruciaux tels que la lutte contre le terrorisme et la poursuite d'autres crimes déstabilisants. Dans le cadre du retrait progressif de la MONUSCO et de l'élimination progressive de ses Cellules d'appui aux poursuites judiciaires, en juillet 2024, la Mission, en coordination avec les partenaires, a aidé les autorités de justice militaire à organiser un atelier sur les partenariats dans la lutte contre l'impunité pour les crimes graves. Les autorités nationales ont souligné l'importance de poursuivre et de renforcer le soutien au système de justice militaire et ont établi un cadre pour l'appui en la matière après le retrait de la MONUSCO. De même, la Mission collabore avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires pour élaborer un nouveau programme conjoint axé sur la transition afin de soutenir les institutions judiciaires et pénitentiaires en République démocratique du Congo. Le Secrétariat étudiera également des moyens de mettre en œuvre systématiquement cette recommandation dans le cadre de l'examen en cours des politiques et directives de l'Organisation relatives aux transitions.
- 131 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 152 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- 132 Cette recommandation est adressée aux États Membres.
- 133 Au cours de la période considérée, le Département des opérations de paix a effectué des visites dans des missions ayant pour mandat d'atténuer les dommages causés aux civils afin de recenser les bonnes pratiques et d'évaluer les lacunes. Les conclusions en la matière tirées des visites et d'un examen mené en 2022 sont utilisées pour orienter les prochaines étapes de l'institutionnalisation de l'atténuation des dommages causés aux civils, notamment pour ce qui est de mieux faire connaître le concept et de l'intégrer dans les procédures existantes des missions, les orientations et les documents pertinents, notamment en aidant les civils à signaler les dommages subis directement aux missions.
- 134 En facilitant les échanges entre pairs, le mentorat et le recueil des bonnes pratiques, le Département des opérations de paix a continué d'aider les missions de maintien de la paix à élaborer des ripostes globales aux violences sexuelles liées aux conflits. Le Département a renforcé les capacités des membres du personnel des missions pour les aider à mieux prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. Quatre ateliers et formations destinés aux experts ont été organisés au Siège et à l'échelle des régions et des missions afin de renforcer la capacité de combattre les violences sexuelles liées aux conflits. En juin 2024, le Département a publié sa synthèse annuelle pour 2023 des activités et des bonnes pratiques, dans

laquelle il a mis en lumière les efforts faits par les missions en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Mali et au Soudan du Sud.

La MINUSCA a soutenu la révision du plan d'action national visant à prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits pour la période 2024-2028. D'avril à juillet 2024, la MINUSS a effectué 74 patrouilles spécialisées dans des zones à haut risque de violence sexuelle liée au conflit. Les missions ont continué de se coordonner avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Sur la base des informations recueillies par les missions, dans le rapport annuel 2023 du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits ([S/2024/292](#)), quatre nouvelles parties en République démocratique du Congo et une en République centrafricaine suspectées de s'être livrées à des actes de violence sexuelle liée aux conflits ont été inscrites sur la liste y relative.

- 135 Le Secrétariat et les opérations de maintien de la paix restent déterminés à lutter contre les informations nuisibles, notamment celles qui visent les civils. Le Département des opérations de paix aide les missions à surveiller et analyser la désinformation et les discours haineux et à les combattre grâce à la détection, à la prévention et aux mesures proactives. Les missions de maintien de la paix donnent aux communautés locales les moyens d'identifier et de signaler les informations nuisibles. Pour sensibiliser les personnes influentes et les populations à risque et les rendre plus résilientes, les missions ont organisé des sessions de formation, des discussions et des activités de sensibilisation, en collaboration avec les gouvernements hôtes, la société civile et d'autres parties prenantes. Le Département des opérations de paix a incité les missions de maintien de la paix à tirer parti des réseaux d'alerte locale pour assurer la détection précoce des nouvelles menaces hors ligne qui pèsent sur les civils et les missions elles-mêmes. En prévision d'événements à haut risque tels que des élections, des pourparlers de paix ou des visites de haut niveau, les missions prennent également des mesures de prévention et d'alerte précoce. Un exposé sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session de fond.
- 136 Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont continué de jouer un rôle clé dans la surveillance, la vérification et le signalement des violations commises à l'encontre des enfants, dans le dialogue avec les parties aux conflits et dans le renforcement des capacités de protection des enfants. Toutefois, des problèmes tels que la violence intercommunautaire, l'enlisement des processus de paix et le manque de ressources des programmes de réintégration ont entravé les efforts visant à protéger les enfants. Le retrait des opérations de maintien de la paix a également affecté la vérification des violations des droits des enfants. Le Département des opérations de paix a renforcé les efforts de protection de l'enfance en mettant à jour les orientations et les supports de formation en la matière. En 2023 et 2024, le Département a publié la version française de supports et modèles de formation clés et a organisé une formation préalable au déploiement destiné au personnel de police et au personnel militaire de l'Organisation. En outre, des missions telles que la MINUSS et la MONUSCO ont formé des milliers de membres du personnel à la protection des enfants dans différents contextes, contribuant ainsi à améliorer la protection des enfants dans les zones de conflit.
- 137 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 159 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- 138 Pour renforcer la collecte et l'analyse systématiques des données concernant les menaces de violence contre les civils et les problèmes et besoins en matière de protection dans les opérations de maintien de la paix, y compris la collecte de données destinées à permettre une analyse des menaces compte tenu de la dimension de genre, le Département des opérations de paix travaille avec les missions pour déterminer les exigences minimales en matière de données sur les incidents liés à la violence contre les civils, afin d'établir une taxonomie et des orientations sur la collecte de données structurées dans le système SAGE pour l'appréciation de la situation, l'alerte précoce, l'analyse intégrée et la planification opérationnelle.

La mobilisation continue dans le cadre des activités relevant de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies a permis d'améliorer la compréhension et l'intégration des informations relatives à la protection des civils dans les plateformes d'appréciation globale de la situation, notamment le système Unite Aware utilisé par la MINUSCA.

- 139 Le Secrétariat rappelle que suite à la réforme de la gestion de 2019, on a entièrement délégué des pouvoirs aux entités clientes, y compris les missions, pour s'assurer qu'elles soient dotées des capacités adéquates, notamment sur le plan logistique, pour exécuter leurs mandats de manière efficace et efficiente. Le Secrétariat est prêt à soutenir les missions dans cette entreprise. Il s'agit notamment de guider et de soutenir les missions pour les aider à identifier leurs besoins, à trouver des solutions en matière d'approvisionnement pour y répondre et à mettre en place ces solutions, choisir des fournisseurs et gérer les achats, la fourniture de services et la maintenance, y compris pour les solutions logistiques.
- 140 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 183 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.

### **VIII. Sûreté et sécurité**

- 145 Un exposé sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session de fond.
- 146 Le nombre total de décès (tous incidents et causes premières confondus) dans les opérations de maintien de la paix continue de diminuer depuis 2022. Les décès liés à la sécurité et à la santé au travail ont également diminué, suivant la même tendance générale. Toutefois, le ratio de décès non dus à des actes de malveillance par rapport à ceux qui étaient dus à de tels actes a augmenté de façon constante. En 2024, de janvier à la fin de la période considérée, le rapport du nombre de décès liés à la sécurité et à la santé au travail au nombre de décès dus à des actes de malveillance était de 10 pour 1. Avant 2023, ce rapport était de 3 ou 4 pour 1. Des propositions ont été faites pour prévenir et contrôler les risques, par exemple la mise en place d'un groupe spécialisé dans la sécurité et la santé au travail au sein de chaque composante militaire et composante Police, la conception et la production de supports pour un programme de formation à la sécurité et à la santé au travail destiné aux militaires et au personnel de police, et la création des ressources nécessaires pour un système de gestion des risques liés à la sécurité et à la santé au travail.
- 147 Le Département de l'appui opérationnel a mis au point une stratégie relative à la santé mentale du personnel en tenue de l'ONU. Celle-ci est actuellement disponible en 16 langues sur le Portail de ressources sur le maintien de la paix et est en train d'être mise en place dans toutes les missions des Nations Unies.
- 148 L'application de santé mentale « MindCompanion » de l'ONU (disponible en version Web et mobile) a été lancée en 16 langues le 10 octobre 2024 (la Journée mondiale de la santé mentale), permettant ainsi au personnel en tenue de l'ONU d'accéder plus facilement à un soutien en matière de santé mentale, de manière sécurisée.
- 149 Suite à la mise en place de l'Équipe de facilitation numérique, dans le cadre des efforts continus relatifs aux trois principaux axes de travail (lutte contre la désinformation et la désinformation, amélioration de l'appréciation de la situation et exploitation de la technologie par le personnel en tenue), la mise en œuvre de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies est axée sur la gouvernance et la gestion stratégique, le développement d'un écosystème numérique et de données intégré et la transformation des processus opérationnels suivant une approche fondée sur les cas d'utilisation, en tirant parti de méthodologies et technologies novatrices. Un directeur des données et un responsable de l'innovation ont été respectivement recrutés en février et en juillet 2024. Des structures de gouvernance ont été mises en place et complétées par un groupe de travail chargé d'orienter la transformation.

Les trois axes de travail liés à la Stratégie pour la transformation numérique restent une priorité et des progrès ont été faits pour ce qui est d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, de faciliter l'exécution des mandats, de rationaliser les processus et d'améliorer l'appréciation de la situation, notamment en améliorant la collecte, l'analyse et la diffusion des données. La transformation des processus opérationnels offrira une plus grande visibilité dans le cadre des initiatives de transformation numérique conçues par les missions et permettra de saisir les occasions de contribuer davantage à la transformation.

- 150 La circulaire du Secrétaire général sur la politique de protection des données et de confidentialité du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ([ST/SGB/2024/3](#)) publiée en mars 2024 guidera l'amélioration continue de la sécurité globale de l'information dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.
- 151 Un plan d'action propre à la MINUSCA visant à renforcer les capacités de la Mission en matière de renseignement et d'alerte précoce est en cours de mise en œuvre. Une fois le projet achevé, les enseignements tirés seront analysés et la faisabilité d'une transposition du concept à d'autres missions sera étudiée.
- 152 La recommandation est en cours d'application. On se référera à l'état de l'application de la recommandation 177 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- Tous les documents d'orientation relatifs au renseignement dans les opérations de maintien de la paix sont disponibles en ligne. Le Département des opérations de paix veille à ce que les documents d'orientation soient envoyés aux missions une fois qu'ils ont été promulgués et fournit en permanence un soutien aux missions en cas de questions concernant ces documents. Des visites d'appui à la mise en œuvre sont également organisées pour aider les missions dans leurs activités de renseignement.
- Des formations en ligne sur le renseignement dans les opérations de maintien de la paix sont en cours d'élaboration et seront proposées par l'École du renseignement dans les opérations de maintien de la paix.
- 153 Les dernières informations communiquées par les missions font état d'une augmentation de la fréquence des incidents liés aux drones aériens dans les zones de mission. L'utilisation de drones aériens contre les soldats de la paix sur le terrain reste toutefois limitée. Le Service des opérations militaires en cours continuera de demander aux missions de lui présenter un point de la situation chaque trimestre.
- 154<sup>a</sup> La lutte contre les informations préjudiciables nécessite d'adopter une approche multidimensionnelle. Le Département des opérations de paix aide actuellement les missions de maintien de la paix à mettre en place des systèmes de suivi, d'analyse et d'intervention, ainsi que des groupes de travail intégrés. Un appui au renforcement des capacités a été fourni à la MINUSCA, à la MONUSCO, à la MINUSS, à la FISNUA, à l'UNFICYP, à la MINUK, ainsi qu'à la MINUSMA avant son retrait. Plusieurs missions ont commencé à établir des rapports réguliers sur les informations nuisibles.
- Le Département des opérations de paix a renforcé son soutien au suivi et à l'analyse au Mali, à Abyei et en République centrafricaine afin de combler les lacunes en matière de capacités. Une collaboration régulière avec les principales parties prenantes, dont les États Membres, la société civile et les plateformes technologiques, a été maintenue. Le Groupe de la communication stratégique de la MINURSO a continué de mettre en œuvre sa stratégie de communication, utilisant les médias sociaux pour atteindre certains publics clés afin de mettre en lumière le travail des soldats de la paix et leur contribution à la stabilité régionale. Les radios soutenues par l'ONU au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine diffusent des informations réelles sur les mandats des missions et luttent contre la désinformation.

Le nouveau projet de politique sur l'intégrité de l'information et la lutte contre la mésinformation, la désinformation, la malinformation et les discours haineux dans le domaine du maintien de la paix contient des orientations stratégiques et un cadre clair détaillant l'approche à suivre, les procédures, les flux de travail et les attributions. La politique sert également à orienter les formations dispensées aux soldats de la paix à plusieurs niveaux. Une formation technique périodique a été dispensée au personnel chargé de la surveillance, de l'analyse et de l'intervention. Des modules de formation exhaustifs ont été conçus et dispensés en personne dans cinq missions de maintien de la paix. La mise au point d'une formation préalable au déploiement pour le personnel en tenue et d'un programme de formation complémentaire destiné aux officiers d'état-major et aux commandants a été achevée. Un examen des capacités pertinentes du personnel en tenue sera effectué au cours du second semestre de 2024.

- 155 La MINUSCA, la MONUSCO et la MINUSMA ont mené des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités pour aider leurs pays hôtes respectifs à mettre en œuvre la résolution [2589 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité sur le renforcement de la responsabilité pour les crimes commis contre les soldats de la paix. Elles ont notamment fourni des conseils, une assistance logistique pour les enquêtes, un soutien médico-légal, une aide à la collecte et à la préservation des preuves, des formations spécialisées et une aide à l'organisation des procès. Un soutien supplémentaire est nécessaire pour fournir toute la gamme d'assistance dont les pays hôtes ont besoin pour s'acquitter de leurs responsabilités au titre de la résolution [2589 \(2021\)](#), y compris par la mise en place éventuelle d'équipes de réserve d'experts spécialisés en matière d'enquêtes et de poursuites. Le Secrétariat a également apporté son soutien au Groupe des Amis pour l'établissement des responsabilités concernant les crimes commis contre des membres du personnel de maintien de la paix.
- Un plan d'action stratégique pour la répression des crimes contre les soldats de la paix pour la période 2023-2026 a été adopté par le Secrétariat en décembre 2023.
- Une base de données sur la répression des crimes commis contre les soldats de la paix a été mise à la disposition des États Membres en septembre 2024, conformément à la résolution [2589 \(2021\)](#).
- Les missions incluront dans leurs plans de transition des dispositions prévoyant le transfert éventuel de ces tâches et fonctions à l'entité des Nations Unies concernée, notamment dans le cadre de leur coopération avec le Secrétariat.
- La première réunion officielle du groupe de travail sur la répression des infractions graves commises contre le personnel de maintien de la paix et des États Membres intéressés devrait avoir lieu en 2024.
- 156 Les entités compétentes du Secrétariat sont en train de réviser les instructions permanentes.
- 157 On se référera à l'état de l'application de la recommandation 196 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- Un exposé sera présenté au Comité spécial avant sa prochaine session de fond.
- 158 On se référera à l'état de l'application de la recommandation 197 dans le registre en ligne du Secrétariat répertoriant les recommandations formulées en 2023 par le Comité spécial.
- 159 Le Secrétariat a pris note de cette recommandation et l'a transmise aux missions de maintien de la paix.
- Le Secrétariat et les missions de maintien de la paix ont défini un ensemble de catégories communes d'incidents liés aux accords sur le statut des forces, utilisées pour concevoir un mécanisme harmonisé permettant de répertorier les problèmes liés à l'accord sur le statut des forces. Ces catégories ont été intégrées à la base de données du système géospatial d'appréciation de la situation (système SAGE), qui sert de plateforme commune pour le recueil et l'analyse systématiques des violations des accords sur le statut des forces. Le système de suivi a été mis en place dans neuf missions de maintien de la paix. D'autres améliorations pourront y être apportées en fonction des retours d'expérience.

Le Secrétariat communiquera des informations actualisées au Comité spécial avant sa prochaine session de fond.

160 Les normes relatives aux logements figurent dans un projet de manuel de soutien en matière de génie, qui est en attente d'approbation.

161 Le Secrétariat prend note de la recommandation.

162<sup>a</sup> Afin de fournir aux composantes militaires des missions de maintien de la paix des Nations Unies un cadre stratégique pour l'élaboration de plans de circonstance, le Bureau des affaires militaires a créé une cellule de planification chargée de réviser et d'examiner les concepts généraux d'opérations militaires existants et d'élaborer de nouveaux concepts d'opérations pour le retrait des missions, en coordination avec les départements et missions concernés, pour toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies concernées. Ces concepts d'opérations pour le retrait des missions permettront à l'état-major des missions d'élaborer des plans de circonstance pour différents scénarios possibles. La FINUL et la FNUOD disposent de plans de circonstance approuvés par les commandants de leurs forces respectives.

Le Bureau des affaires militaires a entamé la révision de tous les concepts d'opérations au moyen d'un examen collaboratif rigoureux par toutes les parties prenantes, afin de s'assurer que ces documents soient exhaustifs et conformes à la doctrine, aux politiques et aux directives de l'Organisation. En outre, le Bureau fait appel à un groupe de coordonnateurs pour les directives pour s'assurer que les politiques, les doctrines et les documents d'orientation soient cohérents et compatibles avec les directives stratégiques et les autres lignes directrices émanant du Secrétariat.

L'exposé demandé sera fourni.

## IX. Les femmes et la paix et la sécurité

166<sup>a</sup> Le Département des opérations de paix a continué de fournir un soutien technique et stratégique aux missions afin d'améliorer l'intégration des questions de genre dans la mise en œuvre des mandats. Une version révisée de la politique de prise en compte des questions de genre dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies a été adoptée et mise en œuvre dans les missions, et des groupes de travail sur le leadership, tels que ceux du Département des opérations de paix et de la FINUL, ont contribué à la responsabilisation et au leadership tenant compte de la dimension de genre. Le cadre Action pour le maintien de la paix Plus et le Système complet de planification et d'évaluation de la performance des missions permettent de suivre la prise en compte des questions concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que celles liées au genre dans les domaines prioritaires en vue d'améliorer le respect des responsabilités en matière de prise en compte des questions de genre. Toutefois, une analyse plus complète des questions de genre est nécessaire.

Le Département des opérations de paix et les missions ont continué d'établir des partenariats avec les organisations de femmes de la société civile et les gouvernements hôtes, par exemple dans le cadre de campagnes de sensibilisation aux élections en République centrafricaine, d'efforts de renforcement de la confiance à Chypre, du plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité au Liban et du processus de rédaction de la constitution au Soudan du Sud, dans le but d'accroître la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus politiques et aux processus de paix. La MINUSS, la MONUSCO et la MINUSCA ont organisé des réunions régulières avec les organisations de femmes de la société civile, créant ainsi des plateformes leur permettant de diffuser des informations sur l'exécution de leur mandat respectif.

Des initiatives de communication stratégique ont été utilisées pour amplifier la voix des femmes et rendre compte des progrès réalisés s'agissant des femmes et la paix et la sécurité.

- 167<sup>a</sup> L'évaluation des besoins électoraux menée en République centrafricaine en juin 2024 comprenait un volet consacré au genre, ce qui a donné lieu à de solides recommandations en matière de genre dans le contexte des activités d'assistance électorale de l'ONU.
- En ce qui concerne les transitions, une note pratique sur les transitions tenant compte de la dimension de genre a été établie. Des experts de la MONUSCO et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont travaillé en étroite collaboration pour intégrer les questions de genre et la question des femmes et de la paix et la sécurité dans la feuille de route pour le retrait de la Mission du Sud-Kivu. En février 2024, le Département des opérations de paix et les hauts responsables de la Mission ont rencontré des femmes qui ont exprimé leurs inquiétudes quant au retrait des forces des Nations Unies du Sud-Kivu en l'absence d'une présence de l'État capable d'assurer leur sécurité.
- 168<sup>a</sup> Durant la période considérée, l'ONU a fait des progrès sur la voie de la parité des genres dans le domaine du maintien de la paix, les femmes représentant 33 % du personnel civil, contre 31 % au cours de la période précédente. Cette croissance est en grande partie due à des efforts de recrutement ciblés. En 2023, 13 sélections ont été effectuées à partir du vivier de candidates dans la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, ce qui représente le nombre annuel le plus élevé jamais atteint.
- Ces progrès ont été consolidés grâce à des initiatives de rétention telles que la mise en place d'une équipe de coordination spécialisée dans la santé mentale et le bien-être. En outre, l'exercice de mobilité 2023/24 a offert au personnel la possibilité de changer de lieu d'affectation, et un tiers des participants réaffectés en provenance d'entités de maintien de la paix étaient des femmes.
- Le Département des opérations de paix a atteint les objectifs de 2023 de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 pour toutes les catégories de personnel, à l'exception de celle des contingents.
- Au 31 décembre 2023, le personnel féminin fourni par des gouvernements représentait 44,4 % des agents déployés dans le domaine de la justice et des questions pénitentiaires. En mars 2024, la moitié des chefs des Équipes des affaires pénitentiaires de la MINUSCA étaient des femmes (10 sur 20). À la MONUSCO, des femmes occupaient 9 de ces postes sur un total de 14. En novembre 2023, la deuxième campagne de recrutement d'agents pénitentiaires au Kenya a permis de doubler le nombre d'agents présélectionnées et prêtes à être déployées, qui est passé de 32 à 64.
- En 2024, le prix Trailblazer des Nations Unies, qui est accordé chaque année à des agentes judiciaires et pénitentiaires, a récompensé la contribution exceptionnelle des femmes parmi le personnel fourni par des gouvernements travaillant dans le domaine de la justice et des questions pénitentiaires.
- Au 1<sup>er</sup> août 2024, les femmes représentaient 35 % de tous les chefs et chefs adjoints de mission dans les opérations de maintien de la paix, contre 29 % en décembre 2023. Toutefois, les progrès sur la voie de la parité des genres sont très ténus et facilement réversibles, ce qui nécessite une sensibilisation et un soutien continu. Les chefs de mission des quatre opérations de maintien de la paix dirigées par des militaires sont tous des hommes. Dans tous les cas, hormis quelques-uns, les États Membres n'ont désigné que des hommes pour occuper ces postes.
- L'ONU a intégré la prise en compte des questions de genre à toutes ses procédures de sélection et a mis en place des efforts supplémentaires de sensibilisation, notamment dans le cadre de l'appel à candidatures lancé par le Secrétaire général en 2024 pour ses représentants spéciaux, ses représentants spéciaux adjoints et ses envoyés spéciaux dans les missions sur le terrain. En outre, les activités d'appui aux hauts responsables en poste ont été renforcées.
- 169<sup>a</sup> Le Secrétariat et les opérations de maintien de la paix ont pris des mesures concrètes pour recenser en permanence les obstacles et les entraves qui nuisent à l'augmentation du nombre de femmes déployées : ils ont par exemple organisé des enquêtes intercomposantes et spécifiques aux missions, des discussions de groupe avec des soldates de la paix et des points focaux pour l'égalité des genres,

ainsi qu'un retour d'information structuré au sein des missions. L'analyse des données qualitatives collectées auprès des policières indique que des installations d'hygiène inappropriées et l'absence de toilettes portables affectent la capacité des femmes à participer à des patrouilles à courte et longue distance ou à partager des locaux avec leurs homologues.

La deuxième campagne de recrutement d'agents pénitentiaires au Kenya a été menée en utilisant des méthodes d'évaluation innovantes et tenant compte des questions de genre, créant ainsi un environnement propice au partage des meilleures pratiques et au renforcement de la coopération Sud-Sud.

L'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, en place depuis six ans, vise à améliorer les conditions de travail et de vie sur le terrain (voir le point 175 ci-après pour plus de détails).

Un plan d'action pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement lancé en janvier 2024 tient compte des questions de genre en ce qui concerne un large éventail de biens et de services essentiels aux opérations sur le terrain.

Le point de la situation demandé sera présenté au Comité spécial.

170<sup>a</sup> La création d'un environnement porteur pour tous les soldats de la paix, et pour les femmes en particulier, a été une priorité. Les échanges structurés entre les femmes et la direction pour discuter des problèmes et fournir un retour d'information ont constitué une étape importante dans la promotion d'un leadership sensible aux questions de genre.

En 2023, le Département des opérations de paix a mené des actions de sensibilisation auprès des femmes membres du personnel fourni par des gouvernements dans le cadre des efforts faits pour revitaliser le Réseau des agentes pénitentiaires des Nations Unies.

Les mécanismes de soutien renforcés grâce aux réseaux internes de femmes à l'échelle des missions et les coordonnateurs pour les questions de genre permettent d'amplifier la voix des femmes et de fournir des conseils aux hauts responsables. Un certain nombre de missions ont organisé des séances de formation et des ateliers sur les préjugés sexistes et le harcèlement sexuel. Des documents de formation et d'orientation sur ces questions sont en cours d'élaboration.

Le Département des opérations de paix a mis à l'essai un réseau pour les agentes en tenue au sein de la MINUSS en novembre 2023, afin de mettre en relation des femmes militaires, policières et membres du personnel judiciaire ou pénitentiaire pour leur permettre de s'offrir un soutien mutuel et de discuter de leurs expériences en matière de déploiement. Plus de 26 % (409) des agentes en tenue de la Mission se sont inscrites au réseau (contre un objectif initial de 10 %). Le réseau a permis de mieux comprendre l'expérience des agentes en tenue lors des déploiements, les questions soulevées et les besoins en matière de soutien.

171 Les missions se sont efforcées de prévenir et réprimer toutes les formes de violence à l'encontre des femmes. Les patrouilles tenant compte des questions de genre effectuées par la police des Nations Unies et les composantes militaires des missions ont permis de répondre aux besoins de protection particuliers des femmes, par exemple en patrouillant les itinéraires qu'elles empruntent régulièrement. Les femmes ont été invitées à informer les missions sur les signes d'alerte précoce et les besoins de protection des femmes. Pour lutter contre les effets des activités des groupes armés sur la sécurité des femmes, la MONUSCO a renforcé les réseaux d'alerte locale. Au Kosovo, la MINUK a appuyé la création d'un groupe interministériel de coordination sur la violence domestique, mis en place un centre d'accueil interethnique pour les femmes dans le nord du Kosovo et mené des activités de sensibilisation à la violence de genre et au mariage d'enfants dans 17 municipalités.

Les missions chargées d'appuyer des élections se sont efforcées de prévenir les violences à l'égard des femmes pendant la période électorale. En République centrafricaine, la MINUSCA a veillé à ce que le plan intégré pour la sécurité des élections adopté avec le Gouvernement comprenne des

mesures de protection particulières pour les femmes, telles que la remise en service d'un numéro d'urgence pour gérer et répondre aux menaces pesant sur la sécurité des électrices et des candidates. En République démocratique du Congo, lors des élections de 2023, la MONUSCO a appuyé la création d'un réseau d'observatrices électorales chargées de surveiller les opérations électorales et les cas de violence à l'égard des femmes. Au cours de la période postélectorale, la MONUSCO a soutenu la Ministre du genre, de la famille et des enfants dans l'adoption d'une feuille de route pour la prévention et la répression de la violence électorale contre les femmes. Les enseignements tirés de cette expérience ont été partagés par les conseillers pour les questions de genre de toutes les missions de maintien de la paix.

- 172 Les missions de maintien de la paix ont continué d'aider les États hôtes à assurer la participation des femmes dans les institutions garantes de l'état de droit. Dans le domaine pénitentiaire, la MONUSCO a soutenu la mise en service des bureaux chargés des questions de genre dans deux prisons prioritaires de Kinshasa. La MINUSS a continué d'organiser des séances de formation sur la prise en compte des questions de genre dans le cadre de la gestion des prisons et a facilité la création d'un réseau pour les agentes pénitentiaires dans l'État de Jonglei, qui servira de plateforme pour aborder avec la direction des prisons les défis auxquels doivent faire face les agentes. Les agentes pénitentiaires de la MINUSCA ont contribué à la mise en place de la première équipe d'intervention rapide composée exclusivement de femmes de l'administration pénitentiaire en République centrafricaine. La MINUSS et ses partenaires ont animé un atelier sur les stéréotypes de genre et l'autonomisation des femmes avant une conférence d'examen du droit coutumier, dans le but de promouvoir l'abrogation des pratiques discriminatoires.
- 173 La MINUSS a apporté son concours à la création et à la propagation progressive dans tout le pays des réseaux de femmes du secteur de la sécurité, et s'est associée à plusieurs entités des Nations Unies pour renforcer la participation des femmes à la direction du secteur de la sécurité, conformément au quota de 35 % fixé dans l'Accord de paix revitalisé. La MINUSCA a obtenu l'ajout à la politique de défense nationale de dispositions relatives au recrutement des femmes, à leurs conditions de vie et à la nomination au mérite à des postes de commandement, et elle a organisé des ateliers à l'intention du personnel du secteur de la défense et de la sécurité chargé de surveiller et de signaler les incidents de violence sexuelle et fondée sur le genre. La MONUSCO a aidé les forces armées nationales à mener une campagne de sensibilisation dans les universités et les centres de formation de Bunia, Bukavu et Goma afin d'encourager les étudiantes à s'engager dans l'armée nationale et à briser ainsi les barrières culturelles. La MONUSCO a également animé un atelier pour un groupe consultatif de femmes sur la réforme du secteur de la sécurité mis en place par le Ministère du genre, de la famille et des enfants pour aider à remédier à la sous-représentation des femmes dans l'élaboration des politiques de sécurité nationale. En novembre 2023, le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration a adopté une version révisée d'un module sur les questions de genre et le rôle des femmes dans le cadre des nouvelles Normes intégrées de désarmement, démobilisation et réintégration.
- 174 Le Secrétariat a publié un rapport intitulé « Towards equal opportunity for women in the defence sector » (Vers l'égalité des chances pour les femmes dans le secteur de la défense), qui a été établi pour répondre à la recommandation 17 du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité ([S/2022/280](#)). Les États Membres sont invités à s'inspirer des conclusions et des recommandations figurant dans ce rapport pour promouvoir l'égalité des chances pour les femmes dans le secteur de la défense.
- 175<sup>a</sup> L'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, qui entre dans sa sixième année, vise à améliorer les conditions de travail et de vie sur le terrain. D'après les derniers rapports semestriels couvrant la période d'août 2023 à janvier 2024, en moyenne 40 % des logements, 53 % des blocs sanitaires, 40 % des espaces récréatifs et 43 % des solutions d'aménagement des camps

dans 13 missions sur le terrain étaient conformes aux recommandations sur la conception tenant compte de la dimension de genre. L'Initiative a élargi son champ d'action au bien-être mental et physique, à la protection de la vie privée et aux interactions sociales. Un plan d'action pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement lancé en janvier 2024 tient compte des questions de genre en ce qui concerne un large éventail de biens et de services essentiels aux opérations sur le terrain.

- 176 Comme l'a demandé le Comité spécial, le Service des questions judiciaires et pénitentiaires planifie actuellement la tenue d'un nouvel exercice de recrutement d'agents pénitentiaires de plus grande portée visant tant les femmes que les hommes, ainsi que la création de modules supplémentaires sur la promotion de l'égalité des genres et la prise en compte des questions de genre. Le Département des opérations de paix a inclus une demande de ressources extrabudgétaires visant à financer cette initiative dans son appel annuel aux donateurs pour 2025.
- 177 La création d'une formation sur les opérations de paix militaires à l'intention des femmes a fortement contribué au développement d'un vivier de candidates motivées et préparées à être déployées dans les futures missions des Nations Unies.
- 178 Le Département des opérations de paix a continué de renforcer l'intégration des femmes au personnel en tenue des opérations de maintien de la paix, et il a atteint les objectifs pour 2023 de la stratégie sur la parité des genres applicable au personnel en tenue pour la période 2018-2028 concernant toutes les catégories de personnel, à l'exception de celle des contingents. Dans le cadre de partenariats stratégiques noués avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, le Département des opérations de paix contribue aux activités de renforcement des capacités destinées aux femmes membres du personnel en tenue, ainsi qu'au développement des filières de sélection au bénéfice des femmes, comme par exemple : a) les cours de perfectionnement à l'intention des hautes responsables de la police des Nations Unies, qui ont récemment été actualisés et ont jusqu'à présent été suivis par plus de 200 femmes haut rang ; b) la deuxième campagne régionale de recrutement d'agents pénitentiaires au Kenya.
- Le dialogue s'est poursuivi avec les femmes membres du personnel fourni par des gouvernements dans le cadre des efforts faits pour revitaliser le Réseau des agentes pénitentiaires des Nations Unies.
- 179<sup>a</sup> En janvier 2024, sur les 11 missions de maintien de la paix, 7 étaient dotées d'un groupe chargé des questions de genre, ce qui représentait un total de 40 conseillers pour les questions de genre ou spécialistes des questions de genre, dont 3 conseillers principaux pour les questions de genre (P-5). Le Département des opérations de paix était doté de sept conseillers pour les questions de genre ou spécialistes des questions de genre, dont un(e) conseiller(ère) principal(e) pour les questions de genre. Les missions comptaient un total de 9 conseillers en matière de genre pour la police et 18 pour les militaires. Au Siège, certains postes dépendent de contributions extrabudgétaires ou de personnel détaché à titre gracieux, tandis que dans les missions, ces postes ont été pour la plupart supprimés en raison d'un manque de financement. En outre, il y avait 3 conseillers principaux pour la protection des femmes (P-5) et 15 conseillers pour la protection des femmes, dont 4 détachés à titre gracieux dans les missions. Il y avait environ 53 coordonnateurs civils pour les questions de genre dans les missions et 48 au Siège.
- Dans l'ensemble des missions et au Siège, il y avait environ 180 coordonnateurs pour les questions de genre pour la police et 323 pour les militaires. La plupart des conseillers principaux civils pour les questions de genre rendaient compte directement aux chefs de mission.
- Des conseillers civils pour les questions de genre ont assuré le renforcement des capacités des coordonnateurs pour les questions de genre. Le Département des opérations de paix a collaboré avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) pour proposer un cours en ligne asynchrone de formation des formateurs à 19 conseillers, spécialistes et coordonnateurs chargés des questions de genre dans les missions de maintien de la paix.

Le Département des opérations de paix a aidé les États Membres à assurer la formation préalable au déploiement en intégrant les perspectives de genre et les priorités relatives aux femmes et la paix et la sécurité dans tous les supports de formation. Lors de la conférence annuelle de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix, qui s'est tenue au Kenya en novembre 2023, le Département des opérations de paix a présenté un exposé sur les femmes et la paix et la sécurité dans les opérations de paix et a organisé une table ronde.

Les conseillers militaires pour les questions de genre et le dispositif relatif aux questions de genre au sens large doivent s'acquitter de plusieurs mandats concurrents mais complémentaires. Cette situation, associée à un manque de formation et d'expérience, peut affecter la prise en compte des questions de genre. Pour y remédier, on a élaboré des documents d'orientation, mis en place une formation en ligne à l'intention des conseillers militaires pour les questions de genre et des coordonnateurs et mis au point un programme de formation sur la question.

Le Secrétariat est en train d'actualiser les supports utilisés pour la formation préalable au déploiement des membres du personnel pénitentiaire fourni par des gouvernements. Des efforts ont été faits pour améliorer la prise en compte des questions de genre avec l'aide d'un consultant et grâce à des essais effectués par des spécialistes des questions de genre de l'UNITAR et du Service suédois des établissements pénitentiaires et de la liberté conditionnelle.

180<sup>a</sup> Le Département des opérations de paix a promu l'encadrement tenant compte des questions de genre en organisant des ateliers et des formations tels qu'un webinaire Nations Unies-Union européenne sur ce thème en juillet 2024 et en animant un débat lors de la Conférence annuelle des chefs des composantes militaires.

Un réseau de praticiens pour les coordonnateurs pour les questions de genre et d'autres membres du personnel au Siège et dans les missions, lancé en 2022, comptait 328 membres au moment de l'établissement du présent document. En mai 2024, un webinaire a été organisé pour discuter de la manière dont le système des Nations Unies pourrait obtenir des résultats tangibles en matière de participation des femmes au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix d'ici à 2030.

Le Département des opérations de paix anime régulièrement des séances de formation intermissions destinées aux conseillers et spécialistes en matière de genre, portant notamment sur les élections, le recul de l'égalité des genres, les données et la transition numérique, le financement de la promotion de l'égalité des genres et le suivi de ce financement.

La MINUSS s'est associée à la Commission électorale nationale, à la Commission nationale de révision de la Constitution et au Conseil des partis politiques au Soudan du Sud pour mener une campagne de formation intermissions sur la participation des femmes aux processus électoraux avec la MONUSCO, la MINUSCA et l'Union africaine.

Le Département des opérations de paix a établi plusieurs notes et documents sur les enseignements à retenir, dont un rapport annuel sur les femmes et la paix et la sécurité. Le Département des opérations de paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et ONU-Femmes ont collaboré à l'élaboration d'un document conjoint présentant des moyens de faire avancer de façon tangible la participation des femmes au rétablissement, au maintien et à la consolidation de la paix d'ici à 2030.

<sup>a</sup> On trouvera de plus amples informations dans le registre en ligne répertoriant les recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, à l'adresse suivante : <https://peacekeeping.un.org/fr/recommendations-of-special-committee-peacekeeping-operations-c34>.

<sup>b</sup> Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.